

GAMME BURDIGALU Modèle TAUZIN



**Clôtures à lames horizontales
fournies au détail**
A monter soi-même



CE

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN



SOMMAIRE

1. Conseils avant l'installation de votre clôture	2
2. Conseils de sécurité	2
3. Stockage avant installation de votre clôture	3
4. Matériel spécifique nécessaire	3
5. Poteaux : profils aluminium avec clossoirs	4
6. Poteaux et entraxe	5
7. Réalisation d'un angle à 90° avec 2 poteaux	6
8. Réalisation d'un angle variable avec 2 poteaux	7
9. Fixation des poteaux sur platine à visser	8
10. Montage des poteaux par scellement	8
11. Installation de la clôture brise-vue - poteaux à sceller	9
12. Installation de la clôture brise-vue - poteaux à visser	11
13. Garanties et maintenance de la clôture	13

1. CONSEILS AVANT L'INSTALLATION DE VOTRE CLÔTURE

ATTENTION : Avant d'entreprendre l'installation de votre clôture, nous vous conseillons de réaliser auprès de votre mairie une déclaration de travaux.

Installation sur le sol ou en pleine terre, la longueur des poteaux est importante. Il est conseillé de prévoir les scellements d'une profondeur suffisante pour résister au mieux à la pression du vent et de réaliser au minimum une réservation de 500 x 500 x 650 mm dans un sol rocailleux et de 500 x 500 x 800 mm dans un sol terreux.

Il est fortement déconseillé l'utilisation de ciment dit «à prise rapide», celui-ci risque d'altérer l'aluminium. Utilisez du ciment dit ordinaire à mélanger avec du sable.

Contrôlez la solidité de votre muret et de vos piliers avant d'installer la clôture (les consolidés si nécessaire). N'oubliez pas de vérifier le niveau de votre mur afin de déterminer la hauteur des cales à utiliser sous la lisse. Un muret en briques ou en béton ne nécessite pas la même fixation. Attention aux types de chevilles et visseries utilisées (non fournies).

Dès réception et avant installation, nous vous conseillons de stocker les éléments qui composent la clôture en dehors de son emballage et à l'abri des intempéries. À l'aide d'une paire de ciseaux, dégagez votre clôture de son emballage en prenant soin de ne pas la rayer. Vérifiez toute la quincaillerie que vous avez reçue, ainsi que l'ensemble de éléments.

Lisez attentivement le manuel d'instructions/d'installation et vérifiez que le type de clôture est adapté à l'emplacement où vous souhaitez la monter.

2. CONSEILS DE SÉCURITÉ

Ces consignes visent à garantir votre sécurité. Prenez le temps de les lire entièrement avant de commencer l'installation et conservez ce document pour une consultation future.

Utilisez des lunettes de protection lors de travaux de perçage, de burinage et de manipulation du béton.

N'installez pas votre clôture lorsqu'il y a un vent supérieur à 40 km/h. N'utilisez pas de matériel électrique sous la pluie.

Attention aux enfants en bas âge. Ne quittez pas le chantier sans vous assurer que la clôture est bien fixée, car elle peut provoquer des blessures corporelles graves.

Effectuez des contrôles périodiques structurels du produit et des piliers.

Si la clôture est endommagée, faites-la réparer par un professionnel avant de la réutiliser.

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

Ne réparez pas vous-même la clôture car toutes transformations de votre part annule la garantie fabricant. N'escaladez pas et ne montez pas sur la clôture.

3. STOCKAGE AVANT INSTALLATION DE VOTRE CLÔTURE

Un stockage prolongé ou transitaire doit s'effectuer dans de bonnes conditions :

- Le produit ne doit pas être stocké à l'extérieur, évitez le contact direct avec le sol
- Il doit être protégé des intempéries (pluie, soleil et lune), des projections de ciment, platine, peintures, etc.
- Le stockage doit s'effectuer à plat pour éviter toutes déformations, sans emballage et à l'abri des intempéries
- Les changements de lieu de stockage sur chantier sont à éviter en raison de dégradations éventuelles
- Lors d'un changement de lieu de stockage, il est indispensable d'assurer le transport des éléments suivant l'emballage d'origine du fabricant et de prendre les précautions d'utilisation

4. MATÉRIEL SPÉCIFIQUE NÉCESSAIRE



Perforateur



Visseuse



Mètre à ruban



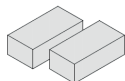
Serre-joints



Truelle, auge
et mortier



Marteau



Cales



Clé plate ou à pipe



Grande règle



Crayon



Niveau



Tournevis plat
et cruciforme



Pioche



Maillet



Balai



Burins



Pelle



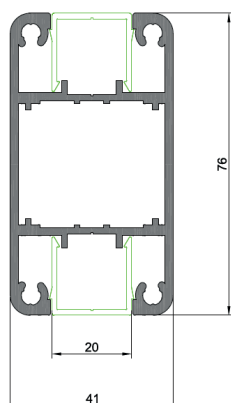
Seau

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

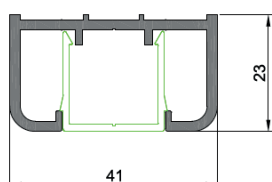
5. POTEAUX : PROFILS ALUMINIUM AVEC CLOSOIRS

Disponibles en longueur standard de 1150 mm scellement compris ou hors standard 2300 mm pour recouper.

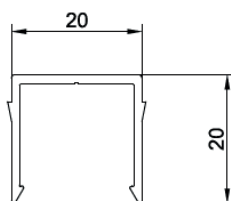
Poteau d'extrémité et intermédiaire avec closoir



Demi poteau d'extrémité à visser sur mur ou poteau avec closoir



Accessoires : closoirs, platines à visser, chapeaux de finition (non fournis - disponibles sur notre site)

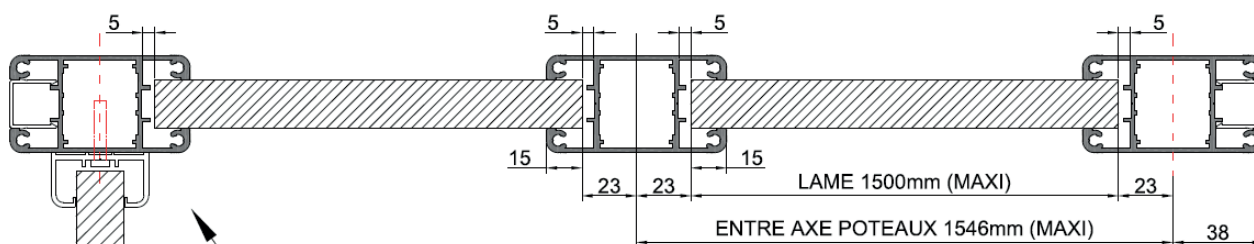


brossard
grillages

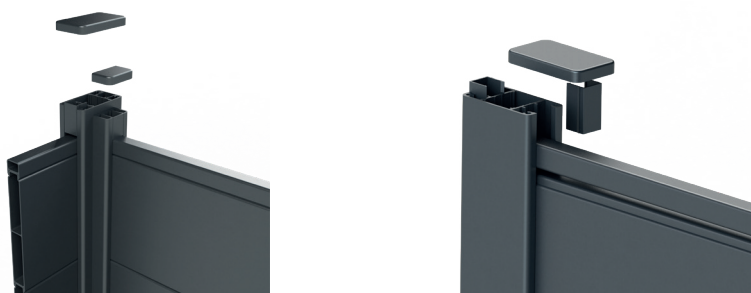
NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

7. RÉALISATION D'UN ANGLE À 90° AVEC 2 POTEAUX

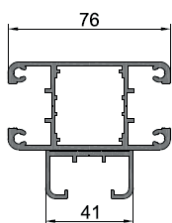
Enfiler les lames de 15 mm de chaque côté pour respecter le jeu de dilatation entre le poteau et la lame.



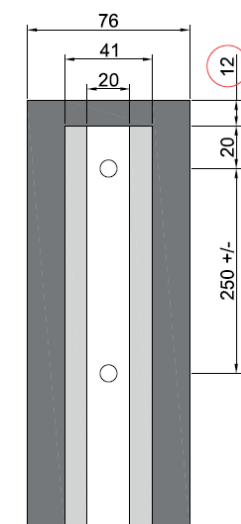
ANGLE 90° REALISÉ AVEC UN POTEAUX
D'EXTRÉMITÉ ET UN DEMI POTEAU A VISSER



Les chapeaux et closiers doivent être ajoutés à la fin du montage de la clôture.

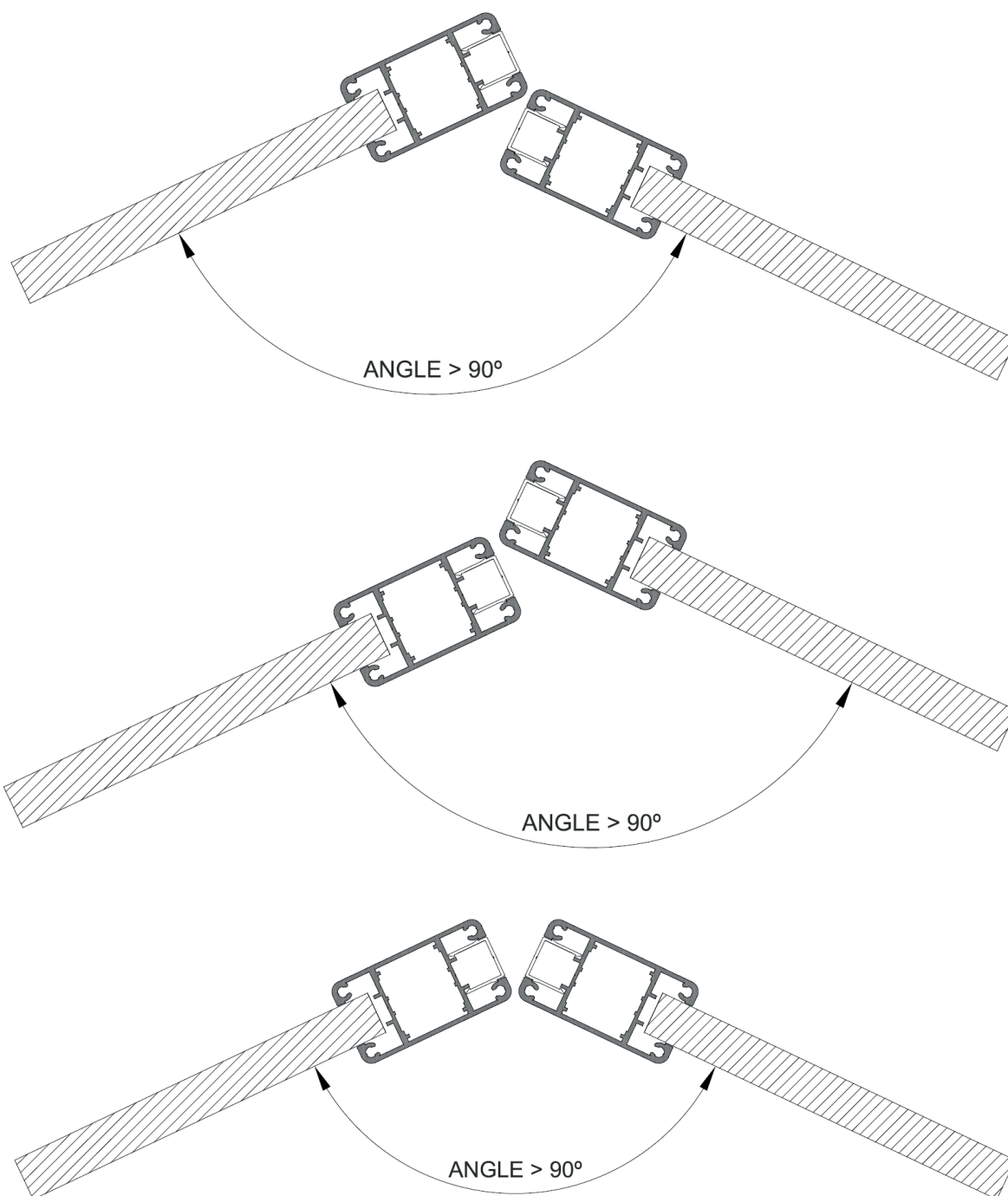


Dans le cas d'un angle à 90°, le demi poteau devra être plus court de 12 mm par rapport au poteau, à cause des chapeaux.



Hauteur poteau = (X) hauteur lame x nombre de lames + 20 mm profil finition
+ talon en partie haute + jeu entre muret et lame (20 mm)

8. RÉALISATION D'UN ANGLE VARIABLE AVEC 2 POTEAUX



Exemples de différents positionnements à sceller

ATTENTION : sur platine à visser, tenir compte de la largeur de la platine pour le positionnement des poteaux

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

9. FIXATION DES POTEAUX SUR PLATINE À VISSER

Couper le poteau à la bonne longueur et visser la platine au poteau avec les vis fournies.



Il est nécessaire d'avoir un muret avec une finition bétonnée pour la fixation des platines. Les chevilles de fixation ne sont pas fournies. Rapprochez-vous d'un revendeur qui vous conseillera la meilleure fixation mécanique ou chimique en fonction de votre support.

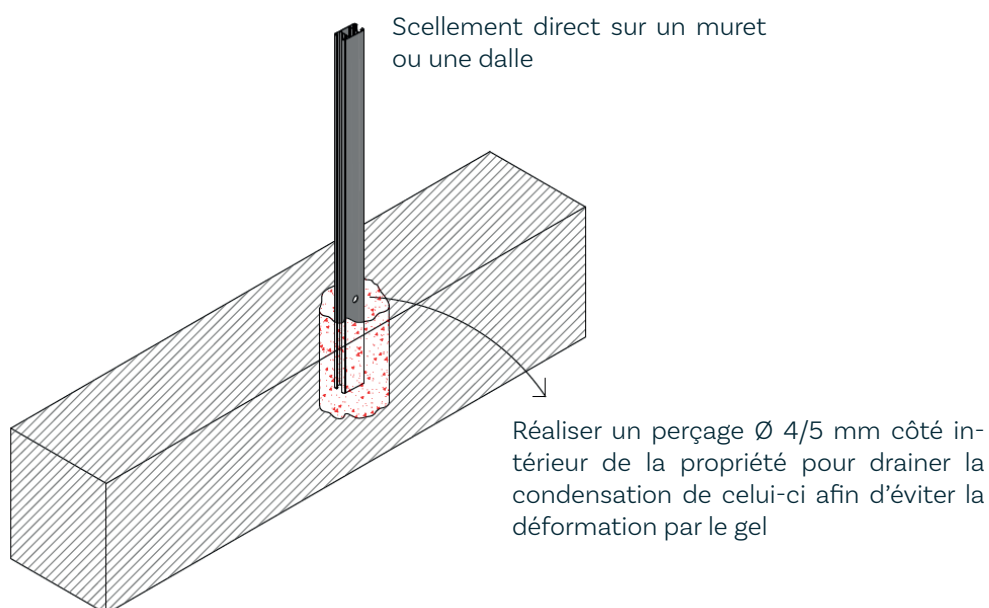
Lors du serrage de votre poteau, vérifiez avec un niveau l'aplomb des poteaux sur les 2 faces.

10. MONTAGE DES POTEAUX PAR SCELLEMENT

Réaliser une réservation par poteau avec une profondeur de 150 mm pour une hauteur de clôture de 1000 mm.

Mettre en place le poteau et verser le béton réalisé par vos soins.

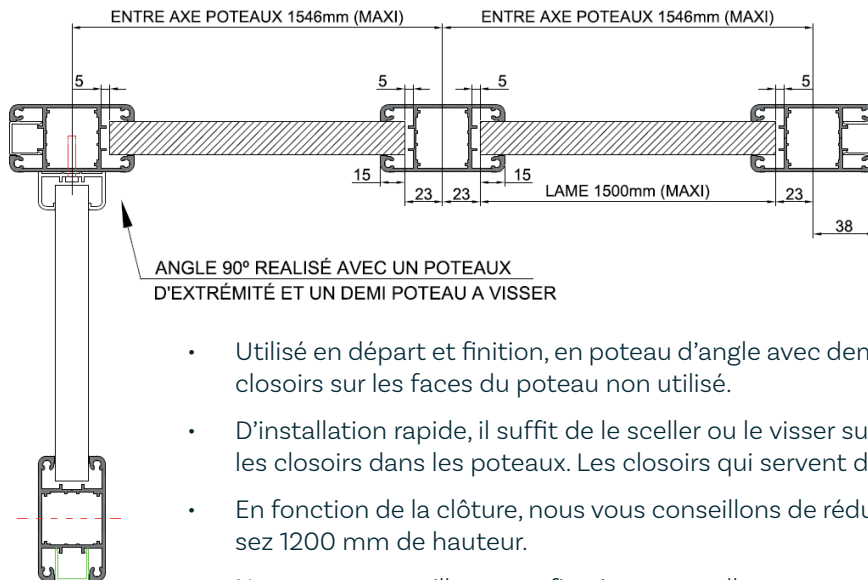
Mettre le poteau d'aplomb à l'aide d'un niveau avant la prise du ciment.



NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

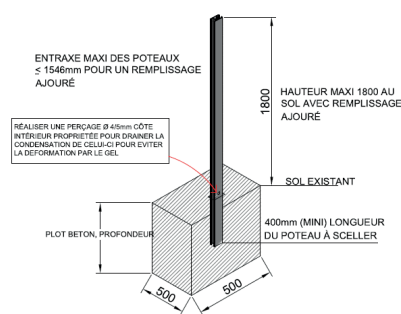
11. INSTALLATION DE LA CLÔTURE BRISE-VUE - POTEAUX À SCELLER

1. Tendre un cordeau à l'emplacement de la clôture et matérialiser, à l'aide de piquets ou tracements, l'emplacement des poteaux. Creuser les trous dans lesquels seront scellés les poteaux (dans un sol naturel, prévoir un trou de 50x50x65 cm de profondeur). Pour des clôtures à grandes hauteurs, la profondeur conseillée dans un sol terreux est de 80 cm afin d'assurer une bonne résistance aux prises de vents.



- Utilisé en départ et finition, en poteau d'angle avec demi poteau et intermédiaire, il suffit d'insérer les closiers sur les faces du poteau non utilisé.
- D'installation rapide, il suffit de le sceller ou le visser sur muret ou au sol. Ensuite, insérer les lames et les closiers dans les poteaux. Les closiers qui servent de cales entre les lisses sont à découper.
- En fonction de la clôture, nous vous conseillons de réduire l'entraxe des poteaux lorsque vous dépassez 1200 mm de hauteur.
- Nous vous conseillons une fixation par scellement pour plus de 1000 mm de hauteur.

Scellement direct en terre



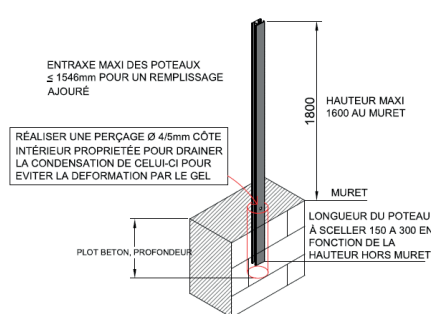
Le scellement dans le sol ou en pleine terre sera réalisé en fonction de la nature du sol. Le diamètre sera toujours de 500 mm à la base du trou.

La profondeur sera déterminée en fonction de la nature du sol.

Dans un sol rocailleux, il est possible de se contenter d'une profondeur de 650 mm.

Dans un sol terreux, en général, il est préférable de porter cette profondeur à 800 mm afin de résister au mieux à la pression.

Scellement direct sur muret ou une dalle



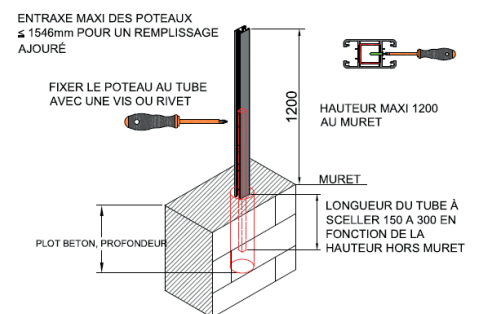
Le diamètre de carottage (perçage) est de 100 mm minimum.

La hauteur maximum de la clôture est de 1600 mm.

Le trou doit avoir une profondeur minimale de 350 mm afin de permettre un scellement du poteau de 300 mm. Cela permet d'utiliser deux rangs de parpaings et de renforcer la tenue au vent.

Toutefois, pour une hauteur de clôture < 1200 mm, le trou peut avoir une profondeur minimale de 200 mm afin de permettre un scellement du poteau de 150 mm.

Fixation sur tube 30x30 sceller sur muret



Le diamètre de carottage (perçage) est de 50 mm minimum. Le tube à sceller est de 30 x 30 mm.

La hauteur maximum de la clôture est de 1200 mm.

Le tube doit rentrer de moitié dans le poteau. Le trou doit avoir une profondeur minimale de 200 mm afin de permettre un scellement du tube de 150 à 200 mm.

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

2. Remplir le 1er trou de béton et mettre en place le poteau. Régler la hauteur et tasser le béton autour du poteau, ajuster l'aplomb à l'aide d'un niveau.

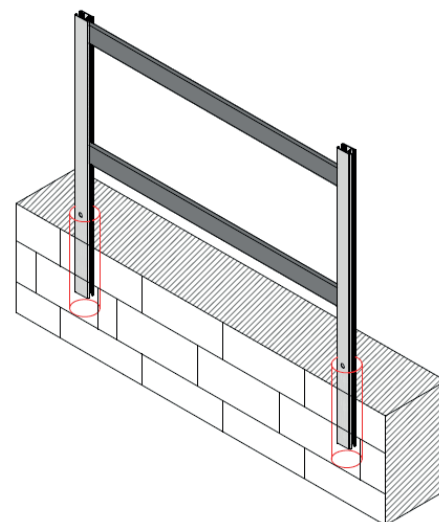
Après avoir scellé le 1er poteau, introduire une lame dans la feuillure du poteau central, en intercalant une cale de 4 mm (non fournie) afin de préserver le jeu de dilatation.

Avancer le 2ème poteau et insérer l'extrémité de la lame dans celui-ci tout en restant en butée sur la cale de 4 mm.

Centrer le poteau sur le muret et tracer les deux axes pour le perçage. Une fois le traçage effectué, enlever le poteau et la lame, et percer le trou en fonction de la nature du support.

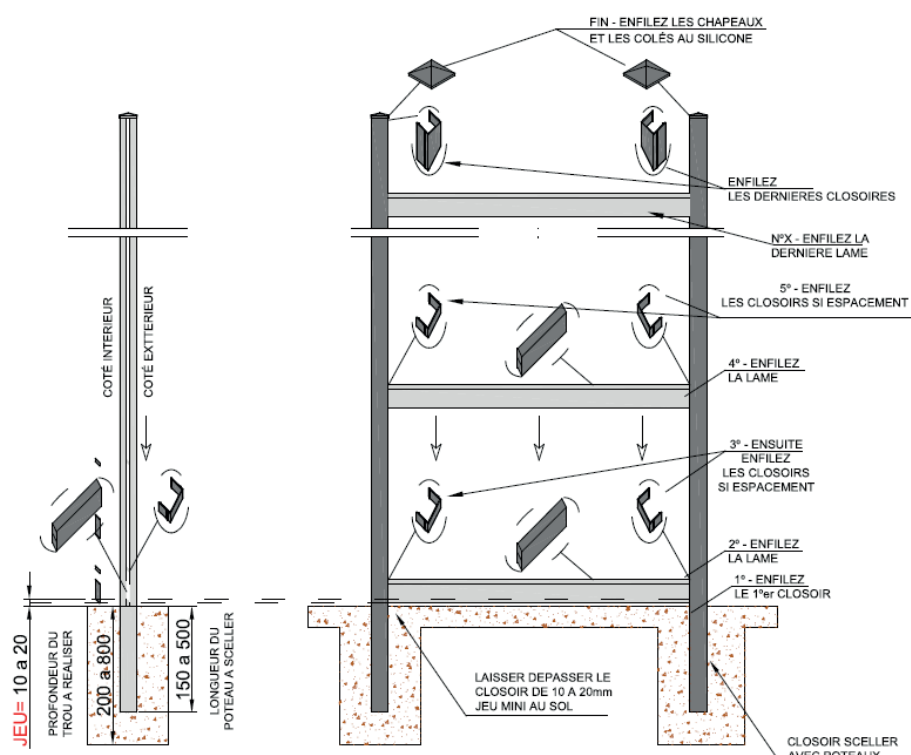
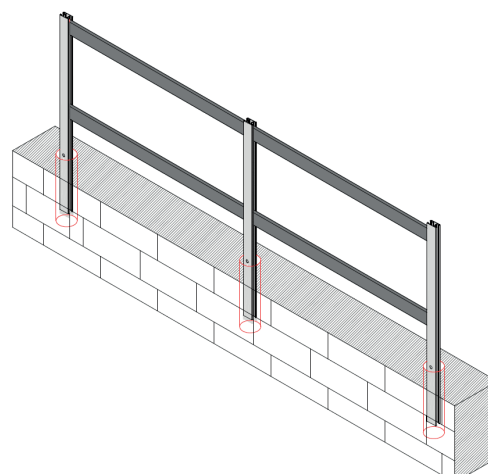
Après le perçage, contrôler la position du poteau en le glissant dans le trou et en positionnant la lame dans les deux feuillures des poteaux, sans oublier de mettre la cale de 4 mm d'un côté.

Une fois ce contrôle effectué, remplir le 2ème trou de béton, régler la hauteur et tasser le béton autour du poteau. Ajuster l'aplomb à l'aide d'un niveau.



3. Continuer la progression en prenant soin d'ajuster la hauteur et l'aplomb des poteaux. Laisser sécher le béton avant de poser les lames.

4. Une fois les poteaux fixés, enfiler les lames sur les poteaux en respectant le sens de pose. Mettre en place les chapeaux des poteaux puis les coller à l'aide d'un silicone (non fourni).

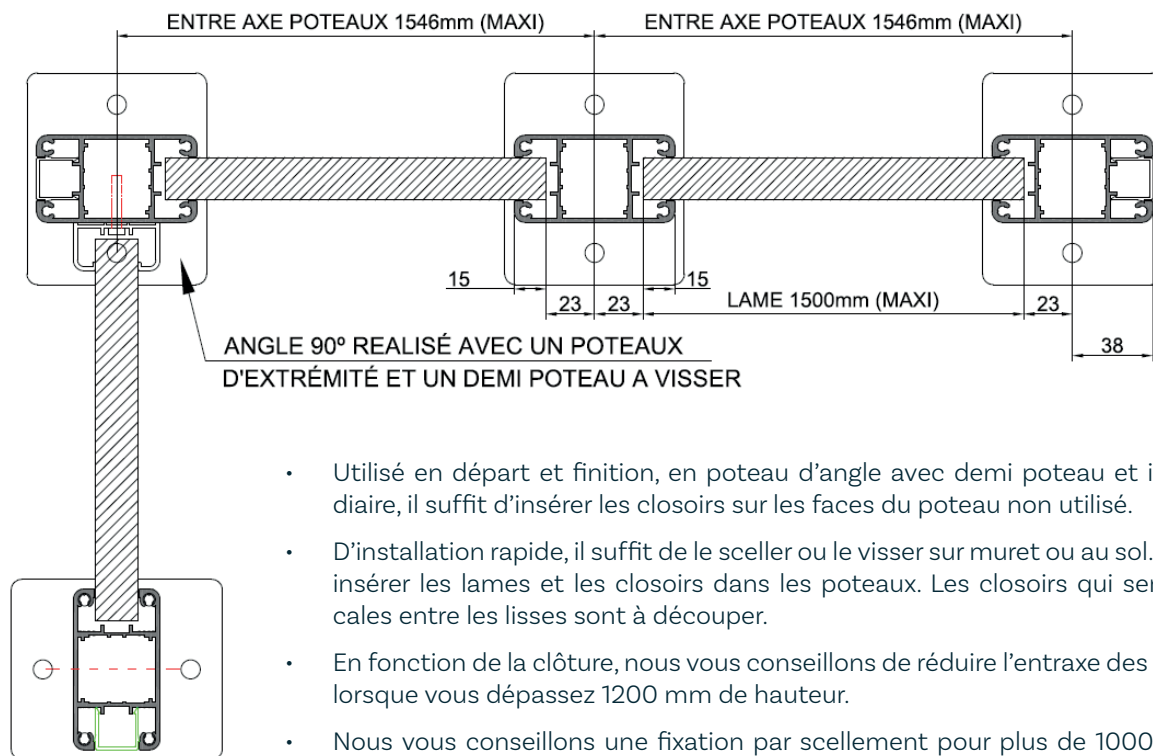


12. INSTALLATION DE LA CLÔTURE BRISE-VUE - POTEAUX À VISSER

1. A l'aide d'un cordeau, marquer l'emplacement des poteaux sur le muret. Effectuer un tracer au centre du muret et sur la longueur puis positionner le premier poteau dans l'axe du tracé.

Marquer les points de fixation, perforer avec un foret à béton du diamètre correspondant à vos chevilles (non fournies) et installer le poteau.

Nota : il est possible de démarrer avec un demi-poteau plaqué et vissé au mure ou au poteau béton.



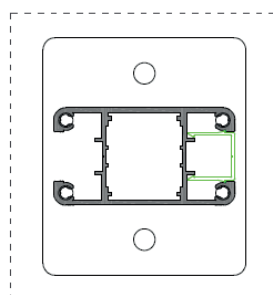
- Utilisé en départ et finition, en poteau d'angle avec demi poteau et intermédiaire, il suffit d'insérer les closoirs sur les faces du poteau non utilisé.
- D'installation rapide, il suffit de le sceller ou le visser sur muret ou au sol. Ensuite, insérer les lames et les closoirs dans les poteaux. Les closoirs qui servent de cales entre les lisses sont à découper.
- En fonction de la clôture, nous vous conseillons de réduire l'entraxe des poteaux lorsque vous dépassez 1200 mm de hauteur.
- Nous vous conseillons une fixation par scellement pour plus de 1000 mm de hauteur.

Embase à visser 2 points

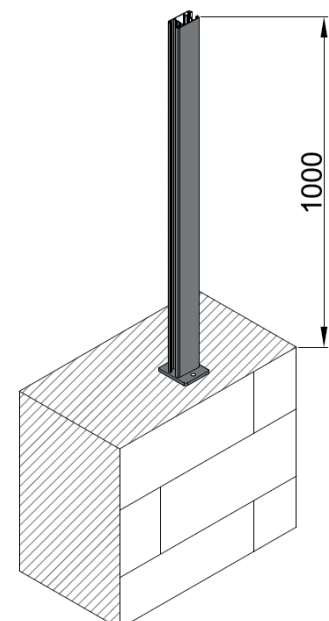
A utiliser sur poteaux < 1000 mm de hauteur. L'entraxe maximum entre poteaux est de 1546 mm à fixer sur une dalle béton ou sur un muret avec un béton de support de bonne qualité.

En fonction des supports (béton), vous serez peut-être contraints de vous procurer un autre type de cheville ou d'utiliser la tige filetée (avec un scellement chimique).

Vérifier l'aplomb à l'aide d'un niveau en cours d'installation.



HAUTEUR $\leq 1200\text{mm}$ ENTRAXE
MAXI DES POTEAUX $\leq 1500\text{mm}$



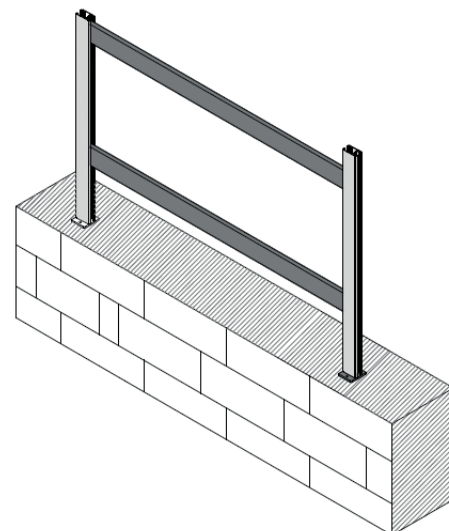
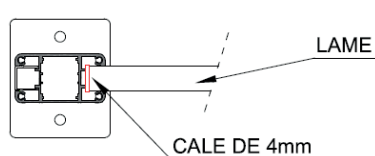
NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN

2. Après fixation du 1er poteau, introduire une lame dans la feuillure du poteau en intercalant une cale de 4 mm (non fournie) afin de préserver le jeu de dilatation.

Avancer le 2ème poteau et insérer l'extrémité de la lame dans celui-ci tout en restant en butée sur la cale de 4 mm.

Centrer le poteau sur le muret et tracer les deux axes pour le perçage. Une fois le traçage effectué, enlever le poteau et la lame, percer le muret en fonction du diamètre des chevilles utilisées (non fournies) et fixer le 2ème poteau.

Répéter cette opération autant de fois qu'il y a de poteaux.



3. Continuer la progression en prenant soin d'ajuster la hauteur et l'aplomb des poteaux.

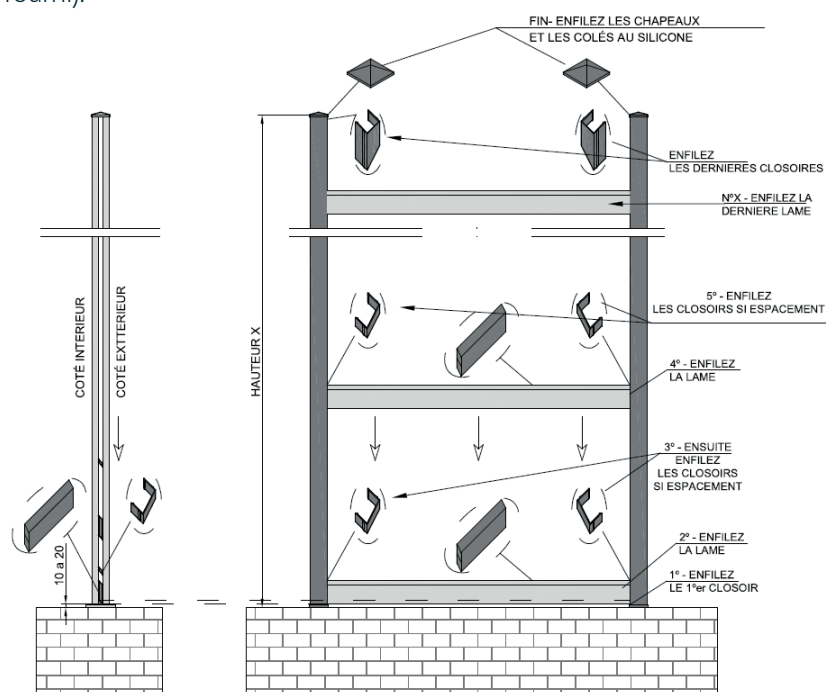
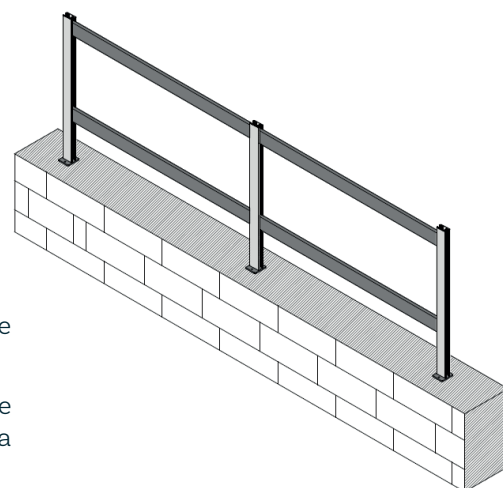
Après fixation des poteaux, procéder à la mise en place des lames.

4. Une fois les poteaux fixés, enfilez les lames sur les poteaux en respectant le sens de pose.

Commencer par enfiler le 1er closoir correspondant au jeu entre la lisse et le muret. Puis enfiler la 1ère lame dans les rainures par le haut des poteaux et la plaquer aux closoirs. Continuer l'opération jusqu'à la dernière lame.

Attention : pour les lames ajourées, alternez lames/closoirs.

Enfin, enfilez les derniers closoirs, les chapeaux sur les poteaux et les coller à l'aide d'un silicone (non fourni).



13. GARANTIES ET MAINTENANCE DE LA CLÔTURE

Responsabilité et réserve de propriété

(Article 65 loi 67563 modifiée par l'article 1 de la loi du 12 mai 1980)

Toutes les marchandises livrées restent la propriété de la société, jusqu'au règlement intégral de leur prix par le client, et quel que soit le détenteur.

Il est précisé que cette clause qui figure dans les conditions générales de vente est rappelée sur les bons de livraison, et sur les factures, et que l'acquéreur ou le donneur d'ordre en a eu connaissance dès la confirmation de sa commande par la société.

A compter de la livraison, l'acheteur (le client) assure la responsabilité des dommages que la marchandise livrée, pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Les dommages découlant des marchandises livrées par notre société, sont limitées au prix de celles-ci, à l'exclusion de tout dommage intérêt. Nous n'acceptons en aucun cas une quelconque responsabilité pour tout usage extraordinaire ou application spéciale que le client ou un tiers ferait des marchandises livrées et qui constituerait une contrefaçon d'un brevet tiers.

De même, nous ne pourrions pas être tenu responsables pour la contrefaçon d'un brevet dont il ne connaissait pas l'existence mais dont le client était informé.

Mentions légales

Les garanties commerciales n'affectent pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par l'ordonnance N° 2005-136 du 17 février 2005. Les dispositions législatives qui suivent sont reproduites conformément à l'article L. 211-15 du Code de la consommation.

Article L211-4 du Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultants de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 du Code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1 - Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les quantités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2 - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-2 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1 du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Garanties

Notre garantie couvre tous les défauts cachés de fabrication.

Elle ne peut être engagée en cas de défaut résultant directement ou indirectement d'une panne défectueuse, d'un mauvais stockage, de modifications anormales apportées à nos produits. Elle prend effet à la date de facturation des produits réceptionnés par l'acheteur. La garantie ne peut être engagée lors de l'installation de nos produits dans des endroits non appropriés à leur implantation. Notre garantie ne peut être engagée par le manque ou le mauvais entretien des produits. Elle ne peut être engagée lorsque nos produits sont utilisés avec des accessoires non compris dans notre catalogue et non fournis par nous.

NOTICE DE POSE CLÔTURE BRISE-VUE TAUZIN



Service après-vente

Le service après-vente est destiné à remplacer les pièces défectueuses :

Responsabilité du fournisseur, dans le cas où malgré toute notre attention, une pièce défectueuse aurait été livrée.

Responsabilité du client, à la suite de mauvaise manipulation ou par défaut d'entretien.

Dans le cadre de la non responsabilité du fournisseur : la non-conformité doit être constatée et signalée par le client dans les 10 jours ouvrés suivant la réception par celui-ci des colis. Toute demande ne pourra être satisfaite qu'après présentation de la pièce défectueuse. A défaut, une ou plusieurs photos permettant de se rendre compte du problème pourront être acceptées. Les pièces déjà montées ou modifiées ne font pas l'objet d'un SAV à la charge du fournisseur.

La demande doit être précise, et rédigée en une seule fois, par le professionnel qui a vendu la clôture, le numéro de commande et la référence doit obligatoirement y figurer. Les pièces défectueuses seront livrées gratuitement au domicile du client ou directement au magasin. Dans tous les cas, le fournisseur se réserve la possibilité d'apprécier le bien fondé de la demande ou l'absence d'éléments prouvant que le problème constaté lui est imputable. Le fournisseur met tout en œuvre pour fournir les pièces concernées le plus rapidement possible. Il est à noter toutefois qu'il ne peut être tenu à aucun délai.

Service après-vente

Le service après-vente est destiné à remplacer les pièces défectueuses :

Responsabilité du fournisseur, dans le cas où malgré toute notre attention, une pièce défectueuse aurait été livrée.

Responsabilité du client, à la suite de mauvaise manipulation ou par défaut d'entretien.

Dans le cadre de la non responsabilité du fournisseur : la non-conformité doit être constatée et signalée par le client dans les 10 jours ouvrés suivant la réception par celui-ci des colis. Toute demande ne pourra être satisfaite qu'après présentation de la pièce défectueuse. A défaut, une ou plusieurs photos permettant de se rendre compte du problème pourront être acceptées. Les pièces déjà montées ou modifiées ne font pas l'objet d'un SAV à la charge du fournisseur.

La demande doit être précise, et rédigée en une seule fois, par le professionnel qui a vendu la clôture, le numéro de commande et la référence doit obligatoirement y figurer. Les pièces défectueuses seront livrées gratuitement au domicile du client ou directement au magasin. Dans tous les cas, le fournisseur se réserve la possibilité d'apprécier le bien fondé de la demande ou l'absence d'éléments prouvant que le problème constaté lui est imputable. Le fournisseur met tout en œuvre pour fournir les pièces concernées le plus rapidement possible. Il est à noter toutefois qu'il ne peut être tenu à aucun délai.

Responsabilité

La responsabilité du fournisseur est limitée au remplacement des pièces défectueuses. Sa responsabilité juridique ne peut être mise en cause une fois la clôture ou les éléments de barreaudage installés. Dans tous les cas, il est fortement conseillé au poseur de procéder à un inventaire précis des pièces selon la nomenclature figurant dans le plan de montage effectif et selon la commande de ces pièces. La responsabilité du fournisseur ne peut être engagée que si le plan de montage a été scrupuleusement respecté.

Dans le cadre de la responsabilité du client : toute demande destinée à remplacer des éléments détériorés au montage ou du fait d'éléments extérieurs (tempête, accidents divers...) pourra être satisfaite mais sera facturée. Il en est de même en cas de non-respect des instructions de montage ou pour les demandes formulées hors délai. Il est à noter que le fabricant n'est pas tenu de conserver en stock des pièces nécessaires au montage des éléments de la clôture qui ne figurent plus dans sa gamme.

Conseils

Il appartient au poseur de s'assurer que la clôture soit installée dans les règles et ne risque pas d'être emportée par le vent ou de se dégrader dû à un mauvais scellement.

Il est impératif de laisser le jeu nécessaire à la dilatation des lames dans les poteaux en tenant compte des variations de température en fonction des saisons et de la situation géographique.

L'entretien de votre clôture

Au cours de la durée de vie du produit, toute partie apparente mise à nu par un choc doit être immédiatement traitée.

Votre clôture doit être nettoyée 2 à 4 fois par an. Un lavage régulier à l'eau douce et savonneuse sans détergent agressif (un savon neutre), avec une éponge qui ne raye pas, suivi d'un rinçage, conserve les qualités esthétiques de votre produit.